

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance extraordinaire du 1ier octobre 2018

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance extraordinaire sans avis de convocation du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue ce premier jour du mois d'octobre deux mille dix-huit à 20h06 à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller
Monsieur Gaston Turcotte, Conseiller
Madame, Isabelle Vézina, Conseillère
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absent (s) :

Est également présente : Madame Marcelle Pedneault d.g. sec. très

Il est constaté aux fins de la présente séance que tous et chacun renoncent à l'avis de convocation de la manière et dans les délais prescrits par la loi selon l'article 157 du code municipal.

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire, invite les participants à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

1. Moment de réflexion;
2. Dépôt d'une demande de subvention à la Fédération Canadienne des municipalités (FCM);
3. Période de questions;
4. Levée de la séance extraordinaire.

**2-DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)**

RESOLUTION 2018-10-4074

CONSIDÉRANT la possibilité d'être admissible à une subvention du programme de gestion des actifs municipaux offert par la Fédération Canadienne des municipalités qui permettrait la mise à jour des archives de la municipalité;

CONSIDÉRANT la possibilité d'être subventionné jusqu'à concurrence de 80% des dépenses admissibles et jusqu'à un montant maximal de 50 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra assumer un montant équivalent à 20% du projet qui devrait correspondre à 7 000\$ selon l'estimation actuelle des coûts du projet;

CONSIDÉRANT que les demandes doivent être déposées au plus tard en avril 2019 et qu'un délai de 11 mois est accordé pour la réalisation du projet suivant son acceptation;

Il est proposé par le conseiller Antoine Boutet Berthiaume et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PRÉPARER une demande de subvention pour la mise à jour des archives de la municipalité et de mandater Mme Marcelle Pedneault, directrice générale et M. Alexandre Girard, maire, pour signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts tout document utile à cette fin.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 2018-09-4050

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

QUE la séance extraordinaire soit levée, il est 20 h 07 minutes.

Alexandre Girard
Maire

Marcelle Pedneault,
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 5 novembre 2018.